

Amar, Muriel. 2000. *Les fondements théoriques de l'indexation : une approche linguistique*. Paris : ADBS Éditions. 355 pages

Rénald Buteau

Volume 48, numéro 2, avril-juin 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030460ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030460ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Buteau, R. (2002). Compte rendu de [Amar, Muriel. 2000. *Les fondements théoriques de l'indexation : une approche linguistique*. Paris : ADBS Éditions. 355 pages]. *Documentation et bibliothèques*, 48(2), 58-59. <https://doi.org/10.7202/1030460ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2002

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru  
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

stabilisés pour que l'on puisse leur consacrer un autre livre. Lorsque ce moment arrivera, il serait intéressant que des auteurs aussi compétents et habiles que ceux du présent ouvrage soient disponibles pour nous offrir un document d'aussi bonne qualité sur la gestion des archives photographiques numériques.

### James M. Turner

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information  
Université de Montréal

---

*Amar, Muriel. 2000. Les fondements théoriques de l'indexation: une approche linguistique. Paris: ADBS Éditions. 355 pages.*

---

La lecture de cet ouvrage de Muriel Amar sur une nouvelle approche de la pratique de l'indexation n'est pas une sinécure. Reposant sur des fondements théoriques de nature linguistique, la thèse de l'auteure n'est pas toujours facile à appréhender. Soucieux d'être fidèle aux propos de l'auteure, je me limiterai donc à rapporter les principaux éléments de cette recherche.

D'abord, pour bien situer la problématique, reprenons quelques propos tenus en préface par Michel Le Guern où il rappelle notamment que la pratique de l'indexation remonte à plus de cinq siècles. À ses débuts, on parlait de *tabula* et non d'*index*. Ces tables permettaient une lecture autre que linéaire, ce que certains auteurs voyaient comme une forme de paresse. Pourtant cette présentation tabulaire favorisait le repérage de l'information. Une information croissante, à mesure que l'imprimerie s'affirmait comme mode de diffusion. Au fil des siècles, l'indexation est passée d'une pratique souvent solitaire à une œuvre collective, d'où l'apparition de normes pour en assurer la cohérence. Conçues sur une base essentiellement empirique, ces normes ont vu leurs limites atteintes avec l'émergence de l'automatisation de l'indexation. Il fallait alors déterminer sur quels fondements théoriques reposaient ces normes. C'est à cette tâche que s'est attaquée Muriel Amar. Comme le signale Le Guern, l'indexation y est décrite comme une pratique discursive où ce ne sont pas tant les mots qui importent que le discours qui les soutient. Un discours de l'indexeur qui est différent de celui de

l'auteur ou du lecteur.

La définition classique de l'indexation, c'est-à-dire « l'opération qui consiste à décrire et à caractériser un document à l'aide de représentations des concepts contenus dans ce document » tirée de la norme AFNOR Z 47-102 (1978:225) est quelque peu bousculée par Muriel Amar. Voulant définir les fondements théoriques de l'indexation, elle constitue, à partir de l'objet empirique qu'est la pratique de l'indexation, un objet scientifique basé sur une approche épistémologique (p. 13).

L'auteure précise que cette quête de fondements théoriques provient essentiellement de la pression technologique qui s'exerce sur les activités professionnelles dans les domaines de l'information et de la communication. On pense évidemment à l'émergence du réseau Internet et de la redéfinition qu'il impose au document et à son traitement, notamment par l'utilisation des moteurs de recherche. L'autre élément majeur est l'apparition croissante de systèmes d'indexation automatisés qui ne va pas sans poser problème sur le plan d'une appréhension formelle de la pratique de l'indexation.

L'auteure axera sa recherche des fondements théoriques sur une approche linguistique afin de mettre en évidence les faits de langue propres à l'indexation. On ne veut pas tant savoir comment les indexeurs ou les systèmes automatisés fonctionnent que d'identifier les arrières-plans théoriques définissant ces pratiques autant manuelles qu'automatiques (p. 21).

Le premier chapitre de l'ouvrage expose la problématique en proposant un cadre dans lequel sont précisés l'objet étudié et la méthode d'analyse privilégiée. Les chapitres deux et trois, regroupés dans la première partie, s'intéressent aux problèmes théoriques de l'indexation qui concernent le lexique utilisé ainsi que la notion de référence. La seconde partie, soit les chapitres quatre et cinq, avance les fondements théoriques découlant de cette réflexion.

Le processus d'indexation se définit comme un mode d'organisation spécifique des documents relevant d'un discours qui lui est propre. La problématique du descripteur est ainsi revue dans une approche discursive de l'indexation. Partant d'une indexation normative, issue d'une lecture interprétative, cette nouvelle approche de l'indexation propose plutôt une lecture explicative (p. 240). La même notion de

thème discursif se trouve dans ces deux types d'indexation. Toutefois dans l'un, la « thématization » est le fruit de l'indexation alors que dans l'autre, elle est le résultat de la recherche d'information. En d'autres mots, l'indexation « interprétative » produit des thèmes de discours et l'indexation « explicative » extrait des éléments du texte dont sont issus les thèmes des discours (p. 241).

L'auteure tente de démontrer les similarités et les différences entre son approche et l'indexation classique. Les deux recourent la notion de thème discursif et elles ont une approche discursive du descripteur. On doit donc comprendre que celle qui produit des thèmes de discours est une « indexation interprétative » dont l'espace de « thématization » relève des indexeurs alors que celle qui extrait des éléments textuels amenant la construction des thèmes du discours est une « indexation explicative » dont l'espace de « thématization » est situé du côté des utilisateurs (p. 239).

L'enjeu central de cet ouvrage aura été de dégager la spécificité de l'indexation et de l'usage particulier qui est fait de la langue. L'étude des deux problèmes théoriques que sont le rôle des mots (lexique) et de la référence a permis de montrer que la pratique de l'indexation se fonde avant tout sur des propriétés de la langue et du langage où le thème du discours est fondamental. Ce thème discursif fait le pont entre les différentes propriétés linguistiques opérant en indexation, ce que soit la signification lexicale, la synonymie référentielle ou encore l'élaboration de la référence (p. 309). Bien que la viabilité de l'indexation dépende de l'exploitation de ces propriétés, il importe de lui donner un projet spécifique reposant sur la notion de construction de thèmes discursifs (p. 312).

Cette approche de nature linguistique ne permet pas toutefois de formaliser à elle seule le processus d'indexation. Selon Muriel Amar, l'indexation apparaît avant tout comme un processus de création d'espaces documentaires spécifiques mettant en jeu deux types de stratégies dont l'objectif commun est la construction de thèmes de discours. La première stratégie en est une d'exploration des sources et la seconde stratégie concerne l'exposition des documents. L'indexation peut ainsi trouver dans ses objets (textes, documents, liens entre eux) une façon de faire

« normalisée ». La stratégie d'exploration des sources ne peut que tenir compte des conditions d'existence des textes (p. 313).

Malheureusement, l'approche linguistique ne suffit pas à expliquer ces deux aspects de l'indexation. D'autres domaines du savoir devront être mis à contribution. Selon Muriel Amar, les fondements linguistiques de l'indexation ne suffiront pas à soutenir la pratique de l'indexation et il faudra nécessairement se tourner vers d'autres pratiques professionnelles (p. 315). Il n'en demeure pas moins que l'approche linguistique permet de mieux définir l'indexation dans son interaction avec les textes et les termes qui les constituent, et qu'elle représente un excellent point de départ.

Notons enfin que les cinq chapitres et les deux parties du livre de Muriel Amar sont suivis de résumés fort bien faits qui plairont au lecteur désireux, par exemple, de se limiter à un condensé de l'ouvrage.

### Réнал Buteau

Bibliothécaire-indexeur  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Québec

---

***Parliamentary library, research and information services of Western Europe = Bibliothèques et services de recherche et d'information parlementaires d'Europe occidentale. 2000. Edited by Jennifer Tanfield. Bruxelles: Centre européen de documentation et de recherche parlementaires. 295 p.***

---

Le présent répertoire n'est pas le produit d'une génération spontanée: la directrice de la publication, Jennifer Tanfield, note que la Camera dei deputati d'Italie avait publié, en 1990, un premier répertoire trilingue dont le titre français est *Bibliothèques et services d'information parlementaires*, lequel fut dirigé par Dermot Englefield, à ce moment-là directeur adjoint de la bibliothèque de la Chambre des communes de Londres. De fait, on pourrait faire remonter la publication à un titre quasi oublié aujourd'hui: *Aperçu sur les services parlementaires de bibliothèque, documentation et information* (rédigé sous la responsabilité de Dermot Englefield. Bruxelles: CERDP, 1983; 69 p.), lequel fut également publié en anglais et en allemand.

Le volume établi par Jennifer Tanfield,

directrice de la bibliothèque de la Chambre des communes britanniques de 1993 à 1999, contient une présentation des services documentaires parlementaires de vingt-trois Assemblées de dix-huit pays européens et de trois Assemblées parlementaires internationales (Conseil de l'Europe, Parlement européen et Assemblée de l'Europe occidentale). On y présente également les services de l'Union interparlementaire (Genève), mais ceux de l'Assemblée des parlementaires de la Francophonie (Paris) en sont absents comme ceux de la Commonwealth Parliamentary Association (Londres). De plus, il faut souligner que la présence de fiches descriptives de la section des bibliothèques parlementaires de la FIAB (Fédération internationale des associations de bibliothèques et de bibliothécaires) ou du IFLA et du Centre européen de documentation, si intéressantes soient-elles, détonne quelque peu étant donné l'absence, en leur sein, d'organisme documentaire. Mais il faut souligner qu'on a eu la prudence de les insérer dans les annexes. On reproduit, dans le volume, l'importante introduction signée Dermot Englefield de l'édition publiée à Rome en 1990.

Les fiches de présentation des vingt-sept services documentaires nationaux et internationaux (CE, PE, UEO et UIP)<sup>1</sup> suivent un modèle uniforme et comportent dix sections: un aperçu de l'histoire de la bibliothèque (année de mise sur pied, dates essentielles), de l'administration (emplacement hiérarchique, autorité de tutelle), de sa mission (pratique d'ouverture à l'égard des citoyens), de son effectif et de son organisation, des principaux services offerts (importance de la collection, prêts interbibliothèques, rédaction de bibliographies), des services électroniques (établissement de banques de données) et des services d'études (relevant ou non de la bibliothèque), des publications, des archives parlementaires et, enfin, des autres services d'information. La même grille est appliquée, *mutatis mutandis*, aux informations sur les centres documentaires des Assemblées internationales et des regroupements spécialisés.

La directrice de la publication et les éditeurs ont eu la bonne idée de reproduire, dans la nouvelle édition du répertoire, le texte écrit par M. Englefield, lequel tenait lieu d'introduction à l'édition de 1990. Fort substantiel, le texte fait qua-

torze pages en français; cette introduction, rédigée il y a près de quinze ans, constitue une synthèse des données recueillies et surtout un état comparatif des lieux à ce moment-là. Le répertoire (édition 2000) reste utile sans une telle synthèse en raison des éléments d'information qu'il contient. Mais, à l'égal des réalités nationales, multiples et ordinairement fort différentes, les réponses aux sondages ou aux questionnaires sont souvent ambiguës et peuvent être interprétées différemment. Elles ne sont pas toujours consistantes ou limpides et l'effort de compréhension réalisé par l'éditeur intellectuel est ordinairement un précieux adjuvant pour les personnes intéressées aux photos d'ensemble et à l'état général des lieux à une époque donnée. Aussi, peut-on regretter que le volume publié en 2000 ne contienne pas une synthèse du même ordre.

Le volume publié sous la direction de Jennifer Tanfield – et selon les pratiques du CERDP – néglige les bibliothèques des Assemblées locales, celle de l'Andalousie ou celle de la Catalogne, celles des *länder* allemands ou encore celles d'Écosse ou du Pays de Galles. Or, les chercheurs et les bibliothécaires ont beaucoup de difficultés à repérer des données sur ces dernières. Les organismes internationaux, et pour cause, se limitent habituellement aux Assemblées ou aux Parlements dits nationaux et à leurs bibliothèques. On peut, en toute justesse, exciper du fait qu'il n'est déjà pas facile d'obtenir des données homogènes de ces derniers et qu'on multiplierait les difficultés en élargissant le domaine de collecte. Chose sûre, les collègues apprécieraient l'inclusion des bibliothèques parlementaires infranationales dans une telle publication ou même leur disponibilité sur un présentoir électronique.

Le présent répertoire s'inscrit dans une longue pratique de tels guides. Le « réseau » des bibliothèques parlementaires est choyé en la matière. L'Association des secrétaires généraux des Assemblées, dont le siège social est à Genève, a publié une étude similaire en 1974 (*Informations constitutionnelles et parlementaires*, 3<sup>e</sup> série, n° 97). L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, aujourd'hui Assemblée parle-

---

1. CE: Conseil de l'Europe, PE: Parlement Européen, UEO: Union de l'Europe occidentale, UID: Union interparlementaire.